

Stampin' Summer 2009 - France

Règlement officiel du Concours

1. **Organisateur du Concours.** Stampin' Up! France SARL (*le "Promoteur"*) est l'organisateur du concours **Stampin' Summer 2009 - France** (*le "Concours"*).
2. **Participants éligibles; Catégories.** Ce concours est accessible aux résidents en France âgés de 18 ans ou plus, à l'exception des employés du Promoteur et leurs familles immédiates. Les prix seront décernés dans deux catégories: "les Démonstratrices" – pour toutes les démonstratrices Stampin' Up! actives; et "les Non-Démonstratrices" – pour tous les autres participants éligibles.
3. **Thème du Concours; Jugement.** Le thème du Concours est "**Mon été 2009**" Laissez-vous inspirer par la saison afin de réaliser un projet unique et original mettant en valeur ou en interprétant l'été 2009 **de votre point de vue**. Votre projet sera jugé par rapport au contenu, l'interprétation du thème, la maîtrise des techniques utilisées, l'emploi de produits Stampin' Up! actuels, la créativité et l'innovation. Les gagnants seront choisis le 8 septembre 2009, par un jury qualifié composé d'un groupe de trois membres dirigeants de Stampin' Up! Europe et du Manager Formations Europe. La décision des juges sera définitive. Les noms des juges seront mis à disposition sur demande.
4. **Prix.** Au total, quatre (4) prix seront décernés:
 - **Premier Prix Démonstratrice:** Une (1) Démonstratrice qualifiée sera jugée gagnante dans cette catégorie et recevra un prix composé de sets de tampon Stampin' Up! d'une valeur d'environ 180€ TTC.
 - **Premier Prix Non-Démonstratrice:** Une (1) Non-Démonstratrice qualifiée sera jugée gagnante dans cette catégorie et recevra un prix composé de sets de tampon Stampin' Up! d'une valeur d'environ 180€ TTC.
 - **Dauphines Non-Démonstratrice:** Deux (2) Non-Démonstratrices qualifiées seront jugées Dauphines et chacune d'entre elles recevra un prix composé de sets de tampon Stampin' Up! d'une valeur d'environ 60€ TTC.
5. **Conditions de participation.** Veuillez envoyer votre projet original à Stampin' Up! SARL, Immeuble Le Bonnel-20, rue de la Villette, 60328 Lyon CEDEX 03. Veuillez y joindre votre nom, adresse postale, numéro de téléphone et, lorsque vous êtes Démonstratrice Stampin' Up!, votre numéro d'identité de Démonstratrice. Vous devez inclure une liste des produits Stampin' Up! actuels utilisés dans votre projet. Le Promoteur n'accusera pas réception des projets et les projets ne seront pas renvoyés.
6. **Projets éligibles.** Afin d'être éligible à remporter un prix, les projets doivent être conformes aux modalités suivantes:
 - a. Les projets doivent être finis le 1 juillet 2009 ou après cette date.
 - b. Les projets doivent être créés en utilisant des produits Stampin' Up! actuels uniquement, veuillez aussi soumettre une liste des produits.
 - c. Les projets doivent être soumis à Stampin' Up! France SARL et reçus physiquement le 31 août 2009 au plus tard.
 - d. Les projets sont limités à un par participant.
 - e. Vous êtes responsable de tous les frais relatifs à la participation au Concours, y compris les frais d'envoi, de dessin et création, les matériaux, etc. Le Promoteur ne remboursera aucun coût relatif au Concours.
 - f. Aucun graphique, design, dessin et tout autre contenu ne doit pas avoir été préalablement publié ou avoir gagné un quelconque prix. Le projet soumis au Promoteur doit être de conception exclusive, doit être conforme aux règles de bonnes mœurs et respectueux, ce que le Promoteur jugera selon son bon

vouloir uniquement, et ne doit pas être diffamatoire ou violer les droits publicitaires, ni la vie privée de quiconque, ni violer les droits de propriété d'autrui ou tout autre droit d'autrui en général.

- g. La participation au Concours est gratuite et sans obligation d'achat. Le Concours est nul et sans objet là où la loi l'interdit et sujet à toutes les lois nationales et locales applicables.
7. **Période de Concours.** Le Concours débute le 1er juillet 2009 et se termine le 31 août 2009 (la « date limite»). Tout projet soumis à participation doit avoir été reçu avant la date limite pour pouvoir être éligible au Concours et prétendre à gagner. Le Promoteur se réserve le droit d'étendre la période si des circonstances extérieures venaient à causer un manque de participations reçues; ceci sera à la discrétion absolue du Promoteur.
8. **Notification des Gagnants; Attribution des Prix.** Les gagnants seront notifiés par téléphone, par courrier ou par e-mail aux environs du 15 septembre 2009 (sauf en cas de prolongation de la période de Concours). Afin de remporter un prix, les gagnants doivent suivre les instructions contenues dans la notification qui leur est envoyée, et ce avant le 1er octobre 2009. Les prix seront livrés par courrier ou transporteur privé. Toute taxe associée au prix relève de la responsabilité unique du gagnant. Il n'y aura pas de substitutions ou d'échanges des prix gagnés. Ceci inclut sans s'y limiter les échanges contre argent sous toutes ses formes. Le Promoteur se réserve le droit de substituer le prix par un prix de valeur égale ou supérieure. Tous les prix sont gagnés en l'état.
9. **Utilisation des projets par le Promoteur.** Tous les projets et matériaux soumis de votre part auprès du Promoteur et relatifs au Concours ("les projets"), ainsi que tout copyright, marque déposée et tout autre droit de propriété associés aux projets deviennent de fait propriété du Promoteur dès leur soumission au Concours. Ceci inclut le droit d'utiliser votre nom, informations biographiques et assimilés (sur demande du Promoteur) à tout but commercial légal, y compris à des fins publicitaires ou promotionnelles, sans qu'aucune compensation ne vous soit versée, sauf si la loi s'y oppose. Vous reconnaissez au Promoteur le droit d'utiliser, reproduire, publier, exposer, distribuer, utiliser des produits dérivés et exploiter commercialement tout projet participant sans que cela ne fasse l'objet de compensation envers vous, tout autre personne ou entité. Vous vous engagez à prendre, aux frais du Promoteur, toute mesure nécessaire supplémentaire (ceci inclut sans s'y limiter l'exécution d'affidavits et autres documents) demandée raisonnablement par le Promoteur afin que les droits établis dans ce paragraphe prennent effet, soient renforcés ou confirmés.
10. **Droits de propriété.** Vous garantissez que votre projet est votre travail original et que vous êtes le propriétaire de tous les droits de propriété de tous les éléments de votre projet, dont notamment les designs, les visuels, textes et images (les « DPI »). Vous garantissez que vous n'avez cédé aucun droit de ces DPI à un tiers, en tout ou partie, notamment par le biais d'attribution, transfert, licence, gage ou garantie. Vous vous engagez sur le fait que votre projet participant ne viole aucun droit d'un tiers, droit intellectuel, droit de reproduction et de publicité et/ou droit de la vie privée et vous garantissez le Promoteur contre tout recours ou plainte à cet effet. Vous reconnaissez et garantissez que toute photographie que vous soumettez au Concours est une œuvre originale et jamais publiée et qui ne viole aucun droit de tiers.
11. **Loi applicable; Acceptation du Règlement.** En participant au Concours, vous acceptez les conditions du présent règlement et de ses éventuelles mises à jour et toutes ses interprétations sous la loi française et par la justice française. Vous vous engagez à accepter toute décision du jury du Concours et garantissez que vous êtes légalement en droit de participer au Concours. Si une partie des règles du présent règlement devait être invalidée par la loi, les règles ou la justice française, les règles en question ne seront applicables que dans les limites permises.
12. **Limite de responsabilité.** Le promoteur ne pourra être tenu responsable des participations ou communications en retard, perdues, volées, endommagées, mal adressées ou mal dirigées.
13. **Décharge générale.** En participant au Concours, vous renoncez à engager toute responsabilité du Promoteur et de toutes ses filiales, maisons-mères, affiliés, dirigeants, employés et agences. Vous renoncez à quelle que poursuite relative à quelconques réclamation, coûts, blessures, pertes ou dommages de quelque sorte dus directement ou indirectement au Concours ou la livraison, mauvaise livraison, acceptation, possession et utilisation ou incapacité d'utilisation de quelconque prix. Ceci inclut sans s'y limiter toute réclamation, coûts, perte, dommages relatifs à des blessures corporelles, décès, dommages à ou destructions de propriété, droits

de publicité ou de la vie privée, diffamation ou représentation non avantageuse, de manière intentionnelle ou accidentelle que ce soit en vertu d'une théorie contractuelle, délictuelle (incompris par négligence), d'une garantie ou toute autre théorie, dans la mesure permise par la loi. Vous acceptez le fait qu'aucune réclamation, jugement ou récompense n'excède le montant du prix de Concours et qu'en aucun cas ils n'incluent de frais d'avocat, que vous ne pourrez pas obtenir de prix ou récompense en contrepartie de dommages accidentels, consécutifs ou punitifs ou autres et que ces contreparties de dommages ne seront ni multipliées ni augmentées.

14. **Modification ou Annulation du Concours.** Le Promoteur se réserve le droit, à son unique discrétion, d'annuler, mettre un terme, modifier ou suspendre le Concours à tout moment.
15. **Recueil des données personnelles.** Pour des raisons administratives relatives à ce Concours, le Promoteur pourra collecter des informations personnelles de votre part et, sauf s'il en a obtenu l'autorisation, le Promoteur (i) ne recueillera pas plus d'informations que nécessaire à la bonne marche du Concours et à son analyse, (ii) utilisera ces informations dans le seul but de ce concours et pourra pour ce faire les transmettre à sa maison-mère, (iii) ne transmettra pas ces informations en dehors de l'Union Européenne. Toute requête concernant des informations personnelles pourra être adressée par écrit au Promoteur à son adresse stipulée ci-dessous. Par votre participation à ce Concours, vous autorisez le recueil d'informations personnelles nécessaires. Si le Promoteur devait apprendre que vous êtes mineur, il effacera ou détruira toute information personnelle vous concernant.
16. **Informatique et Libertés.** A des fins de clarification, conformément à l'article 15 du présent règlement, les informations personnelles recueillies des participants ne seront utilisées que pour la bonne marche du Concours. Le Promoteur ne vendra pas, ne partagera pas et plus généralement n'exposera pas d'informations recueillies de quelque manière que ce soit, sauf pour les besoins du Concours comme expliqué ci-dessus, à moins que le participant ait accepté préalablement de recevoir d'autres informations de la part du Promoteur et de tiers. Conformément à la loi Informatique et Libertés sur la gestion de données personnelles, nous vous informons que les données sont recueillies par Stampin' Up! France SARL. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour toute demande, adressez-vous à : **Stampin'Up ! 20, rue de la Villette-69003 LYON** ou supportFR@stampinup.com. Cependant vous serez effacé de la liste des participants si vous retirez vos informations personnelles avant l'attribution des prix.
17. **Vous êtes réputé avoir accepté l'ensemble les termes et conditions en participant à ce Concours.**

Coordonnées du Promoteur: Stampin' Up! France S.A.R.L., siégeant à Immeuble Le Bonnel 20, rue de la Villette, 60328 Lyon CEDEX 03, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 Euros, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le n° 499686533.
